

DOCUMENT A FOURNIR POUR LE PARRAINAGE CIVIL

PIECES A FOURNIR

- L'acte de naissance avec filiation de l'enfant datant de moins de 3 mois au moment du dépôt de dossier
- La photocopie recto/verso de la pièce d'identité des parents
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois des parents
- La photocopie recto/verso de la pièce d'identité pour le(s) parrain(s) / marraine(s)
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois pour le(s) parrain(s) / marraine(s)

